



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt le 20 janvier, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Gilles BURGEVIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de votants : 17 dont 2 procurations.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/01/2020

PRESENTS : MM. BURGEVIN G. – BURET F. – ASSELIN J-C – MOTTEREAU V. – VITALEC R. – DELAS J-P. – VIEILHOMME B. – PROUX S. – FERREIRA F. – HALL S. – RADZIETA A. – DA SILVA A. – ROLLION F. – PINÇON M. – GASNIER G.

ABSENTS : PELLETIER I (procuration à BURET F.) – SOUESME F. (procuration à BURGEVIN G.) – THENOT J. – PLOTTON C.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Madame Gaëlle Gasnier a été élue secrétaire de séance.

I.-P.V. DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2019

Des précisions sont demandées sur le point n°2 : valorisation du Centre Bourg- DCE des Entreprises. Monsieur le Maire explique que cette délibération, approuvée à l'unanimité, annule et remplace celle du 18 novembre 2019, approuvée également à l'unanimité suite à un estimatif des travaux à la hausse.

Il explicite le terme 'commission compétente' qui fait référence à la commission fleurissement, nommée expressément dans la délibération.

Ce point étant éclairci, le Procès-Verbal est adopté à la majorité des voix (13 pour, 1 abstention et 3 contre).

II.- TRAVAUX 2020 AMENAGEMENT URBAIN DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2020

Monsieur le Maire présente un dossier d'aménagement urbain afin de compléter le nouvel aménagement du centre Bourg de la Commune, comprenant système de drainage, mobilier urbain (grilles arbres, potelet PMR...), signalétique (horizontale et verticale) pour un montant total HT de 26 749.67 € décomposée ainsi :

- Travaux de drainage, potelet et signalétique passage piéton : 18 528 € (Ent Colas)
- Signalétique horizontale: 2 448 € (Ent Ecosign)
- Signalétique verticale : 2 695,85 € (Ent Lacroix)
- Logo PMR en inox : 265.32 (Ent Avenir Voirie)
- Mission de conseil : 2 812,50 € (Cambium 17)

Ces travaux sont éligibles au Fonds de concours intercommunal au titre de l'aménagement de lieux publics, à hauteur de 50 % des dépenses HT restant à charge.

Le plan de financement prévisionnel suivant est alors proposé :

Dépenses : (en € HT)	Recettes : (en € HT)
Travaux d'aménagement urbain : 18 528.00	
Signalétique horizontale : 2 448.00	Fond de Concours (50 %) : 13 374.50
Signalétique verticale : 2 695.85	Autofinancement (50 %) : 13 375.17
Logo PMR inox : 265.32	26 749.67
Mission de conseil : 2 812.50	
26 749.67	

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **ACCEPTE** les modalités de réalisation et de financement telles qu'exposées ci-dessus ;
- **SOLLICITE** l'attribution du Fonds de Concours de la Communauté de Communes du Val de Sully au taux le plus élevé possible, à hauteur de 13 374.50 euros ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

III - TRAVAUX 2020
INSTALLATION ONDULEUR
DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2020

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise Servitechnique d'un montant de 4 582,54 € HT pour l'installation d'un onduleur à la Basilique de Saint-Benoît-sur-Loire afin d'apporter une protection électrique optimale à l'ensemble des équipements de l'Abbatiale.

Cette dépense est éligible au Fonds de concours intercommunal à hauteur de 50 % des dépenses HT restant à charge et Monsieur le Maire propose de déposer le dossier correspondant.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **ACCEPTE** les modalités de réalisation et de financement telles qu'exposées ci-dessus ;
- **SOLLICITE** l'attribution du Fonds de Concours de la Communauté de Communes du Val de Sully au taux le plus élevé possible, à hauteur de 2 291 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

IV - TRAVAUX 2020
REFECTION EXTERIEURE DE LA MAIRIE
DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2020

Monsieur le Maire présente plusieurs devis concernant la réfection extérieure de la Mairie (porte avant et arrière et cour intérieure) et il est proposé de retenir les mieux disant pour chaque poste, à savoir :

- Réfection porte entrée : Entreprise Lupa (6 700 € HT)
- Réfection porte arrière : Entreprise Lupa (2 580 € HT)
- Aménagement PMR cour arrière : Entreprise Bonneau (2 925 € HT)

Soit un montant total de travaux de 12 205 € HT.

Cette dépense est éligible au Fonds de concours intercommunal à hauteur de 50 % des dépenses HT restant à charge et Monsieur le Maire propose de déposer le dossier correspondant.

Le plan de financement prévisionnel suivant est alors proposé :

Dépenses : (en € HT)		Recettes : (en € HT)	
Réfection des portes :	9 280.00	Fond de Concours (50 %) :	6 102.50
Aménagement extérieur PMR :	<u>2 925.00</u>	Autofinancement (50 %) :	<u>6 102.50</u>
	12 205.00		12 205.00

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **ACCEPTE** les modalités de réalisation et de financement telles qu'exposées ci-dessus ;
- **SOLLICITE** l'attribution du Fonds de Concours de la Communauté de Communes du Val de Sully au taux le plus élevé possible, à hauteur de 6 102.50 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

V - TRAVAUX 2020
VALORISATION DES PONTS- MISSION SPS

Monsieur le Maire rappelle que pour les travaux de valorisation des ponts, dont le marché est en cours de procédure, il y a lieu de prendre une mission de coordination sécurité et protection de la santé et propose de retenir la proposition du Cabinet Qualiconsult Sécurité (491 Boulevard Duhamel du Monceau-45 166 Olivet Cedex) pour un montant de 800 € HT.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré et à la majorité des voix (16 pour et 1 abstention),

- **APPROUVE** le devis de Qualiconsult Sécurité pour un montant de 800 € HT pour la mission susvisée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

VI - AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION
AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOIRET

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une proposition d'avenant à la convention d'adhésion au service Médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret 2020/2023.

Il rappelle que l'adhésion à ce service donne lieu au versement d'une cotisation, fixée à 0.33 % du montant de l'ensemble des rémunérations de la structure adhérente, devant couvrir les frais liés à la surveillance médicale des agents ainsi que les actions réalisées sur le milieu professionnel.

L'avenant consiste en une modification des conditions financières, suite à un taux d'absentéisme croissant des agents convoqués aux visites médicales : toute absence injustifiée sera désormais facturée 80 € pour une visite médicale et 48 € pour un entretien infirmier.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **APPROUVE** l'avenant à la convention d'adhésion au service Médecine préventive ainsi proposé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant joint à la présente délibération ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait à St Benoît-sur-Loire, le 16 janvier 2020.

Le Maire
Gilles BURGEVIN

